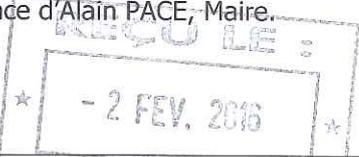


<p>COMMUNE de SEYSSES 10 Place de la Libération 31600 SEYSSES</p>	<p align="center"><b>EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE SEYSSES</b></p>
<p>Nombre de Conseillers : En exercice : 29 Présents : 23 Procurations : 5 Absents : 1 Votants : 28</p>	<p>L'an deux mille seize, le vingt-sept janvier à vingt heures trente, le Conseil municipal de la Commune de Seysses, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence d'Alain PACE, Maire.</p> <p>Date de la convocation : 20 janvier 2016</p> 
<p><b>PRESENTS</b> : Alain PACE, Geneviève FABRE, Michel PASDELOUP, Andrée ESCAICH, Alain AUBERT, Dominique ALM, Yvelise MONTANE, Jérôme BOUTELOUP, Marie-Ange KOFFEL, Thierry LAZZAROTTO, Corine CORDELIER, Philippe RIBET, Patrick MORDELET, Bruno BENOIST, Magali GRANDSIMON, Laurent VALLET, Frédérique LAURENS, Alain D'ORSO, Elisabeth DELEUIL, Jennifer DURAND, Jean-Pierre ZANATTA, Line DELHON, Manuel SOLSONA.</p> <p><b>PROCURATIONS</b> : Carine PAILLAS à Thierry LAZZAROTTO, Bernadette SERRES à Andrée ESCAICH, Maryvonne SALES à Alain AUBERT, Alain VIDAL à Jean-Pierre ZANATTA, Eva FLORES à Alain PACE.</p> <p><b>ABSENTE</b> : Nicole CHAUVET.</p> <p><b>Secrétaire de séance</b> : Alain AUBERT</p>	
<p><b>N° 4343</b></p> <p><b>OBJET :</b></p> <p><b>Débat d'orientations budgétaires</b></p>	<p>Monsieur le Maire rappelle que la tenue du débat d'orientation budgétaire est obligatoire dans les communes de plus de 3 500 habitants.</p> <p>Ce débat permet à l'assemblée délibérante de discuter des orientations budgétaires et d'être informée sur l'évolution de la situation financière de la collectivité. Il constitue une formalité substantielle de la procédure budgétaire.</p> <p>Le débat d'orientation budgétaire n'a aucun caractère décisionnel.</p> <p>Vu les dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L 2312-1 et suivants,</p> <p>Après avoir écouté le discours de politique générale de Monsieur le Maire sur les orientations budgétaires 2016,</p> <p>Après avoir pris en considération les échanges de positions de l'ensemble des élus,</p> <p align="center">Le Conseil Municipal,</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>Prend acte</b> de la tenue du débat sur les orientations budgétaires relatives à l'exercice 2016.</li> </ul>
<p>Certifié exécutoire, Reçu en Sous-Préfecture le : - 2 FEV. 2016</p> <p>Affiché le : - 2 FEV. 2016</p>	<p>Ainsi fait et délibéré en Mairie, les jour, mois et an sus dit, au registre sont les signatures, pour copie conforme, Seysses, le 28 janvier 2016</p> <p align="right"> <b>Le Maire, Alain PACE</b> </p> 